

COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 26 MAI 2020

PRESENTS : Mme FOURNILLON, M. GRANGE, Mme STERIN, M. MARTIN, Mme SCHREINEMACHER, M. PAGET, Mme DECQ-CAILLET, M. LANASPÈZE, Mme GABAUDE, M. DUPERRIER, Mme LOSKA, M. FRANCILLON, Mme LEVY-NEUMAND, M. PAUME, Mme BERTAGNOLLI, M. FARGIER, Mme LETARD, M. AMBLARD, Mme GIROUX, M. JAILLARD, Mme JAMBON, M. PONCHON, Mme BERERD, M. CAVERT, Mme ROUFFET, Mme TEIXEIRA VALPASSOS, M. CAPPEAU, Mme de la RONCIERE, M. ROBERT.

1. Installation des conseillers municipaux

La séance a été ouverte sous la présidence de Madame Rose-France FOURNILLON, Maire sortant, qui a déclaré les membres du Conseil Municipal cités ci-dessous installés dans leurs fonctions.

Rose-France FOURNILLON	Jean-François FARGIER
Bruno GRANGE	Camille LETARD
Marie Pascale STÉRIN	Jean Lionel AMBLARD
Thierry MARTIN	Aude GIROUX
Florence SCHREINEMACHER	Yves JAILLARD
Bernard PAGET	Suzanne JAMBON
Dominique DECQ-CAILLET	Christophe PONCHON
Marc LANASPÈZE	Sylvie BERERD
Catherine GABAUDE	Denis CAVERT
Jean-Luc DUPERRIER	Anne ROUFFET
Frédérique LOSKA	Christelle TEIXEIRA VALPASSOS
Patrick FRANCILLON	Guy CAPPEAU
Martine LEVY-NEUMAND	Gaëlle de la RONCIÈRE
Damien PAUME	Roland ROBERT
Michela BERTAGNOLLI	

Monsieur Damien PAUME a été désigné en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal.

2. Élection du maire

2.1. Présidence de l'assemblée

Madame Rose-France FOURNILLON (la plus âgée des membres présents du Conseil Municipal) a pris la présidence de l'assemblée. Elle a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré vingt-neuf conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée était remplie.

Elle a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection du Maire.

2.2. Constitution du bureau

Le conseil municipal a désigné deux assesseurs : Monsieur Jean Lionel AMBLARD et Madame TEIXEIRA VALPASSOS.

2.3. Déroulement de chaque tour de scrutin

Monsieur Bruno GRANGE propose la candidature de Madame Rose-France FOURNILLON au poste de Maire.

Compte-tenu de la situation sanitaire, Monsieur BROCARD, DGS de la commune, s'est déplacé avec l'urne auprès de chaque conseiller municipal afin qu'ils puissent voter.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

2.4. Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	29
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau.....	4
d. Nombre de suffrages exprimés.....	25
e. Majorité absolue	13

NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffre	En toutes lettres
Rose-France FOURNILLON	25	Vingt-cinq

2.5. Proclamation de l'élection du maire

Madame Rose-France FOURNILLON a été proclamée Maire et a été immédiatement installée.

Déclaration de Madame Rose-France FOURNILLON

« Mesdames, Messieurs, mes chers collègues,

C'est avec beaucoup d'émotion que je vous remercie pour votre confiance. Vous venez de me confier la direction de notre commune pour les six ans à venir et je vous en suis très reconnaissante. La mission que vous me confiez est pour moi la plus belle qui soit, le plus beau mandat celui de la proximité, du contact, de l'action concrète, des réalisations qui se voient et qui se touchent.

Mais l'émotion que je ressens est aussi une émotion collective. Je veux m'adresser ici à l'ensemble de mon équipe. Je veux vous rendre hommage pour la campagne que vous avez menée, sans compter votre temps, votre énergie. Nous avons partagé beaucoup d'émotions, de joie, nous avons beaucoup travaillé pendant plus de six mois, avec des dardillois, pour construire notre programme

Je rends aussi hommage à l'équipe Dardilly 20/20 et j'accueille avec plaisir les quatre conseillers qui vont siéger au conseil municipal. Vous avez permis l'échange démocratique nécessaire pour une élection qui engage les élus pour six ans. Je fonde l'espoir que nos échanges soient constructifs tout au long du mandat. Votre libre expression sera naturellement garantie, et je peux vous assurer que nous serons attentifs à vos remarques, à vos propositions, et à vos critiques – même si je ne peux pas vous promettre de toujours suivre votre avis.

Nous devons aussi et surtout collégialement remercier les dardillois qui ont fait confiance à la liste Dardilly Demain pour gérer notre belle commune. Nous veillerons tout au long de ce mandat à ne pas les décevoir. La participation citoyenne pour nos projets, ne sera pas un vain mot. Nous avons commencé à travailler avec des dardillois qui se sont engagés pour la campagne. Nous ouvrirons ces concertations citoyennes.

Je suis la plus âgée de notre équipe, et en souriant permettez-moi de plagier un vers du CID, en vous disant: « J'ai mon âge il est vrai, mais aux âmes bien nées la valeur sait faire fi du nombre des années ». Mon ADN me porte vers les autres. Je sais qu'il en est de même pour l'équipe de notre liste. J'ai toujours été, depuis que je suis élue, d'abord conseillère puis adjointe pendant deux mandats, proche des habitants, des associations. J'ai été désignée Maire en remplacement de Michèle VULLIEN partie au Sénat depuis presque trois ans. Je tiens d'ailleurs à lui rendre hommage ainsi qu'aux élus qui l'ont accompagnée depuis 1995, et qui font qu'aujourd'hui notre commune est une commune où il fait bon vivre, avec des équipements de qualité, des services appréciés par les habitants, aux finances saines et équilibrées qui permettent d'envisager sereinement l'avenir. J'ai accepté avec fierté et dynamisme cette mission et j'ai souhaité, en menant pour le nouveau mandat, la liste Dardilly Demain, qu'elle soit composée d'élus et de futurs élus qui partagent les mêmes valeurs. Une équipe composée d'hommes et de femmes qui ont prouvé leur compétence pour mener une politique communale de qualité, et d'élus nouveaux, qui par leur compétences professionnelles vont enrichir cette politique. Notre seul parti est Dardilly.

Ensemble, agents municipaux et élus nous conforterons les actions entreprises. Notre fil conducteur restera le développement durable qui se doit de répondre aux enjeux climatiques d'aujourd'hui et de demain. Par ailleurs, la crise sanitaire sans précédent qui vient de frapper le monde doit nous interpeller fortement tant elle a révélé cette énorme capacité à être solidaire, à innover, ce qui était impossible hier, est devenu possible.

Alors oui, demain ne sera jamais plus pareil, et ensemble nous devons tirer des leçons et parfois revoir nos certitudes.

Je ne vais pas dans ce discours rappeler les grands axes de notre plan de campagne, ils vont alimenter notre plan de mandat qui sera présenté dans six mois. Mais je veux simplement rappeler que nous souhaitons bonifier, améliorer les services à l'habitant en répondant aux enjeux environnementaux. Je l'ai déjà dit, beaucoup de choses ont été faites et se font à Dardilly, mais la commune grandit, l'urbanisation se fait de manière maîtrisée. Nous avons une énorme responsabilité : faire que le développement de Dardilly se fasse en apportant les réponses aux préoccupations que sont la mobilité, la sécurité et la solidarité. Nous avons la capacité à réussir ce pari parce que nous ne partons pas de rien et que nous voulons que la ligne de conduite que nous nous sommes donnée, s'enrichisse d'une véritable participation citoyenne, sur les enjeux majeurs.

Notre commune fait partie de la Métropole Lyonnaise. Elle est la seconde grande ville après Ecully, de la circonscription Val de Saône. Le deuxième tour des élections des conseillers métropolitains aura lieu le 28 juin. Je suis candidate sur la liste Synergies, composée de Maires et d'élus de terrain. Au premier tour, Synergies est arrivé en tête. Il faut que cela se confirme largement au deuxième tour pour que Dardilly puisse compter dans la construction et la mise en œuvre du programme métropolitain. Les Maires ont prouvé s'il en était besoin, pendant cette crise sanitaire leur rôle plus qu'important auprès de leurs citoyens. Je compte sur le bon sens des Dardillois.

Mes chers collègues, chers habitants, chers amis qui peut être ce soir écoutez et regardez ce conseil, merci de votre confiance, avançons ensemble. Vive Dardilly. »

Madame le Maire a invité le Conseil Municipal à procéder à l'élection de l'effectif des Adjoints.

3. Détermination de l'effectif des Adjoints

Le vote est à bulletins secrets.

Le Conseil Municipal, par 28 voix pour et 1 bulletin blanc, décide de créer sept postes d'Adjoints, conformément à l'article L2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

4. Élection des Adjoints

Sous la présidence de Madame Rose-France FOURNILLON élue Maire, le Conseil Municipal a été invité à procéder à l'élection des Adjoints.

4.1. Listes de candidats aux fonctions d'adjoint au maire

Madame le Maire a constaté qu'une liste de candidats aux fonctions d'Adjoint au Maire avait été déposée. Cette liste figure ci-dessous :

Bruno GRANGE
Marie-Pascale STÉRIN
Thierry MARTIN
Florence SCHREINEMACHER
Bernard PAGET
Dominique DECQ-CAILLET
Marc LANASPÈZE

Elle est mentionnée dans les tableaux de résultats ci-dessous par l'indication du nom du candidat placé en tête de la liste. Il a ensuite été procédé à l'élection des Adjointes au Maire.

4.2. Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	29
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau.....	4
d. Nombre de suffrages exprimés.....	25
e. Majorité absolue	13

NOM ET PRÉNOM DU CANDIDAT PLACÉ EN TÊTE DE LISTE	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffre	En toutes lettres
Bruno GRANGE	25	Vingt-cinq

4.3. Proclamation de l'élection des adjoints

Ont été proclamés adjoints et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste conduite par Monsieur Bruno GRANGE. Ils ont pris rang dans l'ordre de cette liste, tels qu'ils figurent ci-après :

Madame le Maire précise les fonctions qui seront attribuées à chaque Adjoint :

1 ^{er} adjoint	Bruno GRANGE	Finances - Ressources - Prospectives - État Civil
2 ^{ème} adjoint	Marie-Pascale STÉRIN	C.C.A.S. - Action sociale - Solidarité - Handicap - Économie sociale et solidaire - Seniors
3 ^{ème} adjoint	Thierry MARTIN	Cadre de vie - Bâtiments communaux - Maîtrise de l'énergie et investissements éco-citoyens - Centrale citoyenne et énergie verte - Composts collectifs - Ressources en eau - Déchets - Anciens combattants
4 ^{ème} adjoint	Florence SCHREINEMACHER	Petite enfance - Enfance et jeunesse - Éducation au développement durable et à l'alimentation durable - Pilotage de la nouvelle école des Noyeraies
5 ^{ème} adjoint	Bernard PAGET	Vie sportive et intercommunalité sportive - Devenir et animation patrimoniale du Fort du Paillet et du Manoir de Parsonge
6 ^{ème} adjoint	Dominique DECQ-CAILLET	Vie culturelle - Animation - Jumelage - Intercommunalité culturelle - Médiathèque - Communication et relations usagers - Guichet numérique - Technologies de l'Information et de la Communication (TIC)
7 ^{ème} adjoint	Marc LANASPÈZE	Développement Urbain Economique et Agricole - Plan Nature Intercommunal - Aménagement de l'Esplanade - Requalification de la Porte de Lyon

Madame le Maire précise également qu'elle a souhaité donner des délégations spéciales à trois Conseillers Municipaux.

Patrick FRANCILLON	Proximité citoyenne - Commerces et marchés de proximité - Jardins partagés - Animation de vie agricole
Jean-François FARGIER	Sécurité et tranquillité publique - Prévention - Visites de sécurité et d'accessibilité de tout Établissement Recevant du Public (ERP) - Référent du dispositif Participation Citoyenne - Correspondant défense
Jean-Luc DUPERRIER	Mobilité - Déplacements - Étude de circulation - Parcs relais - Co-voiturage - Modes actifs – Plan de Déplacements Urbain

5. Charte de l'Élu

Un exemplaire de la Charte de l'Élu a été remis à chaque Conseiller Municipal. Madame le Maire procède à la lecture de cette charte.

« Charte de l'Élu Local

1. L'élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité.
2. Dans l'exercice de son mandat, l'élu local poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.
3. L'élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l'élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.
4. L'élu local s'engage à ne pas utiliser les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions à d'autres fins.
5. Dans l'exercice de ses fonctions, l'élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel futur après la cessation de son mandat et de ses fonctions.
6. L'élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances au sein desquelles il a été désigné.
7. Issu du suffrage universel, l'élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et décisions pris dans le cadre de ses fonctions. »

Madame le Maire a annoncé que le prochain Conseil Municipal aurait lieu le mardi 16 juin à 20h00, probablement dans cette même salle.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 20 heures 40 minutes.